OAAT OTMA
Organisation ambulante Arzttarife
Organisation tarifs médicaux ambulatoires

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, 11 novembre 2026

Le Conseil fédéral approuve la première révision du tarif médical ambulatoire

Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui la révision 2027 du système tarifaire global ambulatoire. La version adaptée pourra ainsi être introduite au 1er janvier 2027. Il s'agit de la première mise à jour ordinaire. Les positions tarifaires existantes ont été remaniées et, dans la mesure du possible, réévaluées sur la base des données les plus récentes.

Le nouveau système tarifaire ambulatoire, qui se compose du tarif à la prestation TARDOC et des forfaits ambulatoires, est entré en vigueur le 1er janvier 2026 après avoir été approuvé par le Conseil fédéral. Ce système tarifaire est conçu comme un système « apprenant » et, contrairement à son prédécesseur TARMED, il fait l'objet d'améliorations régulières. La révision 2027, approuvée aujourd'hui par le Conseil fédéral, a été élaborée par l'Organisation nationale de tarifs ambulatoires OTMA SA, soutenue par les partenaires tarifaires prio.swiss, FMH, H+, CTM et CDS. La révision a été soumise à l'approbation du Conseil fédéral par les partenaires tarifaires au début du mois de juin 2026.

L'OTMA SA a défini comme axes prioritaires de cette première mise à jour ordinaire, en ce qui concerne les forfaits ambulatoires, la médecine nucléaire, la chirurgie de la main, la chirurgie maxillo-faciale et la chirurgie pédiatrique, ainsi que la pathologie. Les sociétés de discipline concernées ont été consultées. En ce qui concerne le TARDOC, les domaines de la pédiatrie, des urgences et des consultations pressantes ont notamment été développés. Lors de l'élaboration de la révision 2027, de nombreuses demandes de modification formulées par les utilisateurs dans le cadre de la procédure de demande officielle ont été prises en compte.

Le développement du tarif à la prestation TARDOC et des forfaits ambulatoires constitue une tâche permanente. L'OTMA SA travaille actuellement sur la version 2028, dans laquelle les structures tarifaires seront à nouveau remaniées sur la base de données actualisées. Une extension du champ d'application des forfaits ambulatoires est par ailleurs prévue.

OTMA SA et les partenaires tarifaires ont pris connaissance des conditions relatives à la neutralité dynamique des coûts, dans le respect du plafond de 4 %, et vont maintenant les analyser.

Note aux rédactions
Pour tout renseignement :
Pierre Alain Schnegg, Président du Conseil d'administration de l'OTMA SA, 079 105 69 00
Rémi Guidon, CEO de l'OTMA SA, 079 504 10 44

Organisation tarifs médicaux ambulatoires OTMA SA
Depuis 2022, l'OTMA SA est l'organisation nationale des tarifs ambulatoires des fournisseurs de prestations et des assureurs. Elle est chargée de l'élaboration, du développement, de l'adaptation et de la maintenance des structures tarifaires pour les traitements médicaux ambulatoires. Les actionnaires de l'OTMA SA sont H+, prio.swiss, CTM et CDS.
oaat-otma.ch

Actionnaires de l'OTMA SA

H+ Vos hôpitaux
H+ Vos hôpitaux est l'association suisse des hôpitaux et cliniques publics et privés.
Elle regroupe des établissements des domaines de la somatique aiguë, de la psychiatrie et de la réadaptation. L'association défend les intérêts de la branche dans l'arène politique, auprès des autorités et d'autres parties prenantes. Elle offre à ses membres une plateforme de communication ainsi que divers services. L'association s'engage en faveur d'une fourniture des soins de qualité et durable.
www.hplus.ch

Fédération des médecins suisses FMH
La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 46 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.
fmh.ch

Prio.swiss – l'Association des assureurs-maladie suisses
prio.swiss est l'association faîtière de tous les assureurs-maladie suisses actifs dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Elle représente, en tant que voix commune de ses membres, 100 % des assurés en Suisse. prio.swiss s'engage dans le dialogue politique et sociétal en faveur d'un système de santé suisse de haute qualité, facilement accessible et financièrement durable, qui place au centre les intérêts des assurés et leur libre choix.
prio.swiss

CTM Commission des tarifs médicaux LAA
La CTM est une association qui s'occupe des questions relatives au droit régissant les activités dans le domaine médical et à l'harmonisation des tarifs médicaux pour les organismes responsables de l'assurance-accidents obligatoire (LAA), de l'assurance militaire (LAM) et de l'assurance-invalidité (LAI), et qui représente ces derniers.
mtk-ctm.ch

CDS Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
La CDS est un organe de coordination politique réunissant les membres responsables du domaine de la santé au sein des gouvernements cantonaux. L'objectif de la CDS consiste à favoriser la collaboration entre les 26 cantons ainsi qu'entre ces derniers, la Confédération et les principaux organismes du domaine de la santé.
gdk-cds.ch